



Assemblée générale

Distr. générale
24 février 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 148 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

Projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les observations, avis et recommandations du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit concernant le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Le Comité tient compte du fait que, dans son projet de réforme, le Secrétaire général a notamment demandé que soit renforcée l'application du principe de responsabilité. Il considère par ailleurs qu'un dispositif de contrôle efficace peut contribuer à cet objectif et que, pour y parvenir, le Bureau devrait notamment revoir son mode de fonctionnement pour l'adapter à un contexte en mutation et pouvoir ainsi s'acquitter plus efficacement de ses fonctions.



I. Introduction

1. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (« le Comité ») présente ci-après à l'Assemblée générale, par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (« le CCQAB »), ses observations, avis et recommandations concernant le budget du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) (« le Bureau ») au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Le présent rapport est soumis en application des alinéas c) et d) du paragraphe 2 du mandat du Comité (résolution 61/275 de l'Assemblée générale, annexe).

2. Le Comité est chargé : d'examiner le plan de travail du BSCI, en tenant compte des plans de travail des autres organes de contrôle, et de fournir à l'Assemblée générale des avis à cet égard ; d'examiner le projet de budget du Bureau, en tenant compte de son plan de travail ; de faire des recommandations à l'Assemblée par l'intermédiaire du CCQAB. Il a examiné la procédure de planification des travaux du Bureau et son projet de budget au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 à ses quarante-huitième et quarante-neuvième sessions, tenues respectivement du 10 au 13 décembre 2019 et du 19 au 21 février 2020.

3. Le Comité sait gré au Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget et au BSCI des efforts qu'ils ont consentis pour lui communiquer les documents nécessaires aux fins de son examen du projet de budget. Le BSCI lui a également fourni un complément d'information pour répondre à diverses questions qu'il avait posées.

II. Contexte

4. Les ressources financières proposées pour le BSCI au titre de l'exercice 2020/21, par rapport à l'exercice 2019/20, s'établissent comme suit.

Tableau 1

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant approuvé 2019/20	Montant proposé 2020/21	Variation (2020/21-2019/20)		Pourcentage du budget total
			Montant	Pourcentage	
Division de l'audit interne	15 662,7	16 875,0	1 212,3	7,7	52,7
Division de l'inspection et de l'évaluation	1 847,7	2 389,3	541,6	29,3	7,5
Division des investigations	10 628,6	12 063,9	1 435,3	13,5	37,7
Service administratif	632,2	672,1	39,9	3,3	2,1
Total	28 771,2	32 000,3	3 229,1	11,2	100

Note : Chiffres communiqués par la Division des finances des missions du Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget.

5. Comme on le voit dans le tableau 1, en chiffres bruts, le projet de budget du BSCI au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 s'établit à 32 000 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 229 100 dollars (soit 11,2 %) par rapport au budget

d'un montant de 28 771 200 dollars approuvé pour l'exercice précédent. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que cette augmentation s'expliquait principalement par l'augmentation non discrétionnaire des ajustements apportés aux coûts salariaux standard, aux dépenses communes de personnel et aux taux de vacance de postes.

6. Le Comité comprend que, pour ce qui est du classement des postes et des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes, l'examen du projet de budget du BSCI relève davantage de la compétence du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Par conséquent, il axera son examen, ses observations et ses avis sur les questions qui relèvent de sa compétence, à savoir celles qui ont trait à l'établissement du plan de travail et du budget du Bureau. Conformément à son mandat, le Comité soumettra le présent rapport à l'Assemblée générale par l'entremise du CCQAB, avec lequel il examinera le contenu du rapport.

III. Observations du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

A. Division de l'audit interne

7. Dans ses précédents rapports, le Comité a formulé un certain nombre de recommandations concernant les activités du BSCI en général et l'établissement du plan de travail et du budget de la Division de l'audit interne en particulier. Il constate que le Bureau s'est efforcé de mettre en œuvre la plupart de ces recommandations. Il constate également que la Division continue de prendre en considération le risque résiduel lors de l'établissement de son plan de travail. Malgré la diminution constante de sa part dans le budget global du BSCI, qui est passée de 55 % l'année dernière à 52,7 %, la part du projet de budget qu'il est proposé de lui allouer au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix reste la plus importante.

Exécution du plan de travail

8. Le Comité a été informé qu'au cours de l'exercice 2018/19, sur les 80 missions d'audit que la Division avait prévu de réaliser, 64 avaient été terminées avant la date fixée, soit un taux d'exécution de 75,0 % contre 84,9 % lors de l'exercice 2017/18. Le Comité a noté que, selon le diagramme d'analyse logique du Bureau, le plan de travail de la Division prévoit un taux d'exécution de 100 % des missions prévues. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que cette baisse du taux d'exécution s'expliquait par : a) la nature et la complexité de certains audits effectués au Siège de l'Organisation, qui ont pris plus de temps que prévu ; b) l'exécution, dans certaines missions, d'audits exhaustifs et complexes, qui ont nécessité des consultations approfondies avec des membres de ces missions et avec des responsables au Siège ; c) le fait que la Division a établi ses objectifs sur la base du nombre de postes approuvés et de l'hypothèse d'un taux d'occupation des postes de 100 %, comme l'exige le processus budgétaire. Durant l'exercice 2018/19, le taux de vacance de postes était de 14 % en raison de circonstances imprévues. Cette situation s'est traduite par un nombre d'audits inférieur aux prévisions. De plus, certaines tâches d'envergure, telles que les audits du versement de l'indemnité pour frais d'études, ont nécessité des efforts coordonnés de la part des auditeurs et ont permis de repérer plusieurs demandes suspectes, qui ont ensuite été transmises à la Division des investigations. Sur cette note, le Comité a été informé, en réponse à son observation précédente concernant l'indicateur clef de performance (voir [A/73/768](#), par. 9 et 10), que le BSCI était en train de revoir l'indicateur parce qu'il estimait que l'objectif du taux d'exécution de 100 % n'était pas réaliste.

9. Le Comité est conscient des circonstances, notamment de la situation financière de l'ONU, qui continuent d'avoir une incidence sur le taux de vacance de postes de la Division, et demande au BSCI de gérer judicieusement son personnel disponible afin de minimiser l'effet du taux de vacance de postes sur ses travaux.

10. En ce qui concerne la modification prévue de l'indicateur clef de performance, le Comité demeure conscient des contraintes qui peuvent empêcher le BSCI d'atteindre son objectif. Il reste toutefois d'avis qu'en l'absence d'objectifs ambitieux, on court le risque d'une satisfaction trompeuse. En outre, le Comité note que le nombre de missions d'audit à accomplir est corrélé avec le taux de vacance de postes. Il préconise à nouveau que le BSCI procède à la révision de l'indicateur en veillant à trouver le juste équilibre. Le Comité restera saisi de cette question lors de prochaines sessions.

Plan de travail basé sur l'analyse des risques

11. Au paragraphe 26 de son rapport sur le budget du BSCI au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/652), le Comité a conseillé à la Division de l'audit interne d'adopter un dispositif plus solide pour établir un plan d'audit reposant sur le risque résiduel. Le Comité a été informé que le plan de travail pour 2020/21 était basé sur un horizon d'analyse quinquennal qui tenait compte de deux années de résultats enregistrés, de l'exercice budgétaire 2020/21 et d'un plan prévisionnel indicatif de deux ans. Il a en outre été informé que la Division continuait de se concentrer sur les risques de niveau élevé et moyen, tant au niveau des entités qu'à celui des processus métier, tout en établissant plus clairement le lien avec l'inventaire des risques institutionnels recensés à l'échelle du Secrétariat. Le Comité a également été informé que lorsque la Division a défini les missions d'audit inscrites dans le plan triennal, elle a donné la plus haute priorité aux risques de niveau élevé et moyen et prévu de procéder à cinq contrôles annuels d'entités.

12. À cet égard, le BSCI a indiqué que la méthode de planification de la Division basée sur l'analyse des risques comprenait : a) l'analyse des priorités de haut niveau du Secrétariat ; b) l'évaluation des principaux risques au regard des objectifs et des priorités institutionnels ; c) la prise en compte des audits demandés par la direction ; d) l'examen des résultats et des thèmes des travaux passés et en cours.

13. Ainsi, en ce qui concerne le plan de travail pour 2020/21, le Comité a été informé que la Division de l'audit interne avait continué d'améliorer la procédure d'établissement de son plan de travail basé sur l'analyse des risques et concentré ses efforts sur les questions transversales dans le cadre d'audits thématiques. Le BSCI a également indiqué que, dans le plan de travail, les risques élevés étaient traités sur la base d'un cycle triennal et les risques moyens sur la base d'un cycle quinquennal. À cet égard, le Comité a été informé qu'une attention accrue était accordée aux domaines suivants : achats et gestion de la chaîne d'approvisionnement ; audit de performance ; incidence des mesures de réforme ; culture institutionnelle ; déontologie et discipline ; protection des civils, en particulier des femmes ; paix et sécurité.

14. Ainsi, le BSCI a indiqué que la Division prévoyait d'entreprendre 69 missions d'audit relatives aux opérations de maintien de la paix durant l'exercice 2020/21 (voir tableau 2), contre 75 missions effectuées pendant l'exercice 2019/20, ce qui représente une diminution globale de six missions par rapport à l'exercice précédent. Comme le montre le tableau 2, la plus forte réduction (15 missions) concerne le domaine de la gouvernance et de la stratégie, suivi par celui de l'informatique. Selon

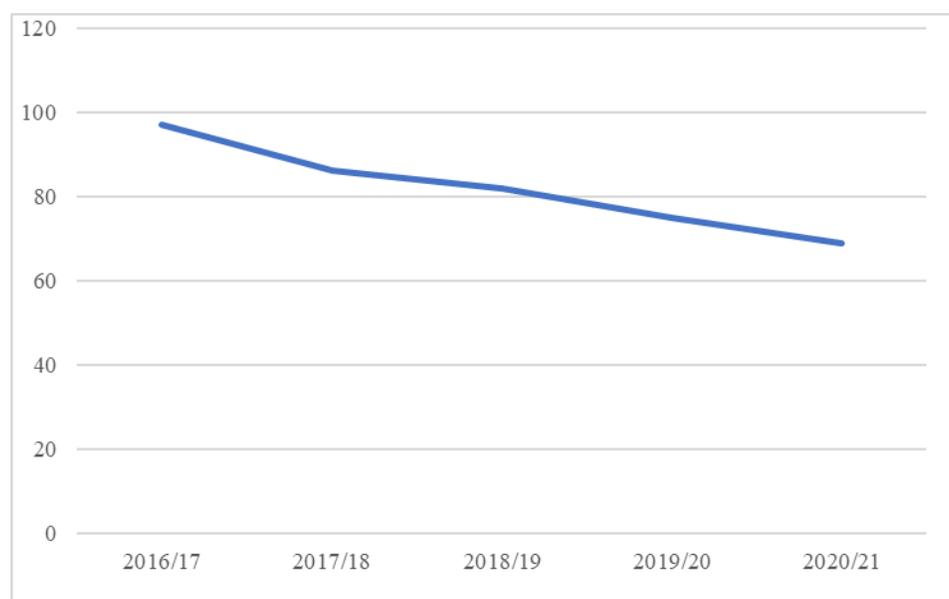
le BSCI, le plus grand nombre d'audits sera réalisé dans le domaine de la gestion de projets, suivi par celui de la gestion des ressources humaines et celui des achats.

Tableau 2
Nombre et répartition des missions de la Division de l'audit interne

Domaine d'intervention	Exercice budgétaire										Variation (2019/20–2020/21)
	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21 (proposé)	Nombre de missions d'audit
Logistique	13	16	19	28	16	29	8	15	12	3	(9)
Gestion des programmes et projets	12	17	13	16	19	26	22	22	17	21	4
Gestion des biens et installations	7	5	15	9	20	17	10	14	3	8	5
Sûreté et sécurité	14	4	7	6	3	5	9	2	1	5	4
Gestion des ressources humaines	10	4	8	17	18	9	11	12	7	12	5
Gestion financière	5	6	10	12	4	4	8	2	2	3	1
Gouvernance et stratégie	8	10	1	–	–	–	10	5	18	3	(15)
Informatique	3	3	3	10	4	3	3	6	13	3	(10)
Achats	1	6	9	2	10	4	5	4	2	11	9
Total	73	71	85	100	94	97	86	82	75	69	(6)

15. Comme le montre la figure ci-dessous, le nombre de missions a diminué depuis 2016. Le Comité s'est enquis de la raison de cette tendance continue à la baisse.

Évolution du nombre de missions, 2016/17-2020/21



16. Le BSCI a répondu que les audits prévus diminuaient à proportion du nombre de postes approuvés dans les missions, dont certaines étaient liquidées ou réduisaient

leurs effectifs, et en raison de taux de vacance de postes plus élevés que prévu. Le Comité a en outre été informé que, pour l'exercice 2016/17, la Division de l'audit interne s'était fixée pour objectif d'exécuter 97 missions d'audit, sur la base de 86 postes approuvés. Toutefois, en raison de la fermeture de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, de la réduction des effectifs de la Mission des Nations Unies au Libéria et de la transition de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti à la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), le nombre de missions d'audit prévu pour 2017/18 avait été ramené à 86. Cela a également été le cas pour l'exercice budgétaire 2018/19, au cours duquel la reconfiguration de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a entraîné une nouvelle révision à la baisse des missions d'audit, qui ont été ramenées à 80.

17. En réponse aux précisions demandées, le BSCI a réaffirmé que la réduction de l'objectif à 75 missions d'audit dans le budget 2019/20 était due à la fermeture de la MINUJUSTH et à la réduction des effectifs de la MINUAD, ainsi qu'à la nécessité de dégager le temps supplémentaire nécessaire à la réalisation d'audits plus complexes et plus exhaustifs (voir A/73/768, par. 16). De plus, il a de nouveau affirmé qu'il était désormais tenu compte des risques de fraude, des éléments d'audit de performance – notamment l'économie, l'efficacité et l'efficacités – et des questions de genre dans la plupart des audits de la Division et que le nombre moyen de jours consacrés à chaque mission d'audit avait donc augmenté. Ainsi, durant l'exercice 2017/18, le nombre moyen de jours réels consacrés à chaque mission a été de 154, contre une moyenne budgétisée de 118 jours. De même, pour l'exercice 2020/21, l'objectif de la Division a été ramené à 69 missions en raison de la réduction des postes proposés liée à la fermeture de la MINUJUSTH et à la fermeture imminente de la MINUAD. Une liste des sujets sur lesquels la Division se propose d'effectuer des audits au cours de l'exercice 2020/21 figure à l'annexe I.

18. Le Comité félicite à nouveau le BSCI de s'être attaché à montrer en quoi le plan de travail de la Division de l'audit interne reposait sur la stratégie de gestion des risques de l'Organisation et à réaliser des audits thématiques. Il souligne que le BSCI devrait continuer de veiller à ce que le choix des sujets corresponde à une vision plus stratégique des risques pesant sur l'Organisation, et notamment de ceux liés aux réformes de la gestion en cours et des risques nouveaux, comme ceux qui vont de pair avec la numérisation. Le Comité restera saisi de cette question lors de prochaines sessions.

Projet de budget de la Division de l'audit interne pour 2020/21

19. S'agissant du projet de budget pour 2020/21, le Comité a été informé que, lorsqu'elle a déterminé l'éventail actuel des activités impliquant des risques et pouvant être soumises à audit, la Division a tenu compte des priorités ayant guidé le processus de planification des travaux, comme indiqué au paragraphe 13.

20. La Division affirme que, dans sa planification basée sur l'analyse des risques, elle a accordé une attention particulière à la situation actuelle des effectifs et au plan de travail triennal global basé sur l'analyse des risques et que toute mission d'audit ne débutant pas en 2020/21 a donc été incluse dans les plans provisoires pour 2021/22 et 2022/23. De plus, le BSCI a indiqué qu'une analyse du déficit de capacité (à savoir l'écart entre les ressources disponibles et les ressources nécessaires pour mener à bien les missions déterminées) avait été effectuée et qu'elle avait permis de conclure qu'il n'y aurait pas de déficit important pour l'exercice 2020/21.

21. Le Comité a été informé que, compte tenu de ce qui précède et des modifications apportées aux mandats des missions, la Division proposait de reconfigurer ses besoins en ressources de plusieurs façons, notamment : a) en supprimant trois postes (1 P-5,

1 P-4 et 1 agent du Service mobile) à la MINUAD ; b) en transférant deux postes (1 P-4 et 1 P-3) de la MINUAD au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ; c) en réaffectant deux postes (1 P-2 et 1 agent du Service mobile) de la Division de l'audit interne à la Division de l'inspection et de l'évaluation ; d) en maintenant sept emplois d'auditeur résident, financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Selon le BSCI, ces ajustements devraient se traduire par une réduction nette de cinq postes et emplois dans la Division de l'audit interne, dont les effectifs passeraient de 81 à 76.

22. Le Comité note les efforts consentis par la Division pour gérer ses ressources afin de tenir compte des risques existant pour l'Organisation tout en respectant le principe de modulation des ressources. Compte tenu de ce qui précède, le Comité approuve les ressources demandées par le BSCI pour la Division.

B. Division de l'inspection et de l'évaluation

Exécution du plan de travail de la Division de l'inspection et de l'évaluation

23. Au paragraphe 24 de son rapport sur le projet de budget du BSCI au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/772), le Comité avait recommandé à la Division de l'inspection et de l'évaluation de finaliser ses rapports dans les délais voulus, entre autres, pour que les décideurs puissent être convaincus de sa pertinence. Pendant les délibérations, le Comité a été informé que trois missions avaient été menées à leur terme au cours de l'exercice 2018/19. Il a en outre été informé que le fait que toutes les missions prévues pour cet exercice n'avaient pas été achevées s'expliquait par le retard pris dans le déploiement du personnel à Entebbe. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les missions prévues pour l'exercice 2019/20 seraient achevées d'ici mars 2020.

24. Le Comité reconnaît les efforts fournis par la Division de l'inspection et de l'évaluation pour achever dans les délais les missions prévues pour 2019/20 et lui demande de veiller à ce que les missions restantes soient menées à leur terme en temps voulu.

Planification basée sur l'analyse des risques

25. Comme pour les budgets précédents, la Division a informé le Comité que son plan de travail continuait de se fonder sur l'analyse des risques. Pour 2020/21, le plan de travail reposait sur trois grandes axes, à savoir : a) l'examen des résultats et des thèmes des travaux passés et actuels ; b) l'évaluation et l'analyse des risques à l'échelle de l'Organisation et à celle des entités ; c) la prise en compte des priorités stratégiques et du contexte institutionnel du Secrétariat.

26. Le Comité a en outre été informé qu'au moyen de cette méthode, la Division avait recensé 57 missions globales potentielles pour 2020/21 couvrant 18 domaines de programme, 17 unités administratives et 22 thèmes transversaux. La Division a retenu 15 missions à priorité élevée potentielles et s'est proposée d'en exécuter 5 au cours de l'exercice 2020/21 et de réaliser un examen triennal. On trouvera à l'annexe II la liste des sujets d'audit proposés par la Division pour l'exercice 2020/21.

27. Le BSCI a en outre expliqué que les cinq missions prévues pour 2020/21 avaient été choisies en fonction des priorités suivantes : a) l'incidence des réformes de l'Organisation, notamment l'élaboration et la mise à l'essai d'un outil d'évaluation de la culture institutionnelle, le maintien de la priorité donnée à la mesure et au suivi de la performance et l'élaboration en cours d'une politique d'évaluation du Secrétariat

et d'applications connexes ; b) la culture institutionnelle, notamment les évaluations en cours de cette culture dans certaines missions de maintien de la paix, et l'adoption d'une approche structurée de l'évaluation de la réforme de l'ONU ; c) d'autres thèmes, tels que la réduction des effectifs et les transitions dans les opérations de maintien de la paix.

28. Le Comité félicite à nouveau la Division de s'être attachée à montrer en quoi ses plans de travail reposaient sur la stratégie de gestion des risques de l'Organisation et continuera à suivre les progrès accomplis à cet égard.

Analyse de l'insuffisance des capacités et du projet de budget

29. La Division a informé le Comité que, pour mener à bien les six missions proposées, elle aurait besoin de 2 620 jours-personnes alors qu'elle ne disposerait que d'un total de 2 200 jours-personnes, ce qui la laisserait avec un déficit de 420 jours-personnes. Pour remédier à ce déficit, le BSCI a proposé, entre autres, de réaffecter deux postes de la Division de l'audit interne à la Division de l'inspection et de l'évaluation, comme indiqué au paragraphe 21, et d'apporter des changements aux évaluations et d'en réduire la portée pour qu'elles correspondent aux ressources disponibles, en particulier dans le cas de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

30. Le Comité a déjà exprimé sa préoccupation face à l'insuffisance disproportionnée des effectifs dans la section de la Division de l'inspection et de l'évaluation qui est chargée des opérations de maintien de la paix, par rapport à la section qui s'occupe du budget ordinaire. Le Comité est également conscient que l'initiative de réforme du Secrétaire général est fortement axée sur les résultats et que le rôle de la Division est donc d'autant plus crucial. Il a pris note de la réaffectation de ressources demandée par la Division pour renforcer sa capacité d'évaluation des activités de maintien de la paix. Il note également à nouveau la décision qu'a prise le BSCI de geler le budget et le félicite d'avoir pris des mesures concrètes pour remédier au manque d'effectifs à l'échelle du Bureau, et non de façon compartimentée. Étant donné l'ampleur des activités de maintien de la paix de l'Organisation et la dotation actuelle en effectifs (1 P-5, 5 P-4 et 3 P-3), le Comité approuve la réaffectation demandée des ressources de la Division de l'audit interne à la Division de l'inspection et de l'évaluation.

C. Division des investigations

31. Lors de l'examen du budget du compte d'appui de la Division des investigations, le Comité a rappelé l'initiative de réforme lancée par le Secrétaire général et la responsabilisation accrue qu'il a notamment demandée dans ce cadre. Le Comité estime que les services de la Division ont une importance d'autant plus déterminante à l'appui des initiatives de réforme.

Exécution du plan de travail

32. Le Comité a été informé que, malgré l'augmentation du nombre de dossiers reçus et, par conséquent, du nombre de dossiers à traiter, le délai moyen de traitement des dossiers était resté constant en raison de la gestion active du taux de vacance de postes et de sa réduction. Au 31 décembre 2019, le taux de vacance de postes de la Division avait été ramené de 25,8 % à 8 % dans la section de la Division chargée des opérations de maintien de la paix (voir [A/74/280](#), par. 56). Le Comité a été informé que le temps moyen nécessaire pour mener à bien les investigations était passé de 11,1 mois en 2018 à 10,7 mois, tandis que le nombre de dossiers reçus avait

considérablement augmenté, passant de 699 dossiers en 2017 à 1 387 au 31 décembre 2019.

33. Le Comité félicite le BSCI de s'employer à réduire le taux de vacance de postes élevé depuis longtemps, en particulier dans la section de la Division des investigations qui s'occupe du maintien de la paix. Il compte continuer à suivre l'évolution du taux de vacance de postes, le nombre de dossiers à traiter et les délais moyens de traitement, lors des sessions suivantes.

34. S'agissant des priorités qui sous-tendent la planification des travaux pour 2020/21, le Comité a été informé que la Division continuerait d'axer ses activités sur le personnel, la gestion des investigations et l'avenir. Quant au personnel, la Division a indiqué qu'elle accorderait une attention particulière aux points suivants : a) le recrutement et la rétention du personnel ; b) la formation et le perfectionnement professionnel continu ; c) la performance et la planification du travail ; d) la communication.

35. Concernant les investigations, le Comité a été informé que la Division axerait ses processus et sa méthodologie sur : a) une approche centrée sur les victimes pour les investigations concernant les cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel et la rapidité de ces investigations ; b) le renforcement des capacités du BSCI dans le domaine de la lutte contre la fraude aux achats, notamment au moyen de la coopération avec la Division de l'audit interne sur les scénarios de fraude et les leçons à retenir ; c) la conduite en temps utile des investigations relatives aux représailles, notamment en travaillant avec le Bureau de la déontologie sur la protection des personnes qui dénoncent des manquements ; d) la criminalistique numérique.

36. En ce qui concerne l'anticipation des changements à venir et l'adaptation y afférentes, le Comité a été informé que la Division des investigations prévoyait de : a) maintenir la qualité et la rapidité en continuant à gérer le roulement du personnel ; b) se concentrer sur le développement professionnel, le suivi de la performance et l'amélioration des processus ; c) traiter les risques pour le maintien des performances actuelles, tels que l'augmentation du nombre de dossiers et de postes vacants.

Plan de travail et ressources nécessaires

37. Le Comité a été informé que, pour atteindre les objectifs susmentionnés, la Division avait effectué une analyse des carences en capacités et n'avait pas constaté de déficit important de ressources aux niveaux actuels. À cette fin, la Division a proposé de ne pas modifier les niveaux de ressources demandées, ce qui comprend le maintien de 19 emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) : 6 emplois pour les investigations sur le harcèlement sexuel et 13 emplois pour les investigations concernant les missions.

38. Ayant examiné le plan de travail de la Division des investigations et les éclaircissements ultérieurement apportés par le BSCI, le Comité approuve les ressources demandées par celui-ci.

IV. Conclusion

39. Les membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit soumettent respectueusement le présent rapport contenant ses observations et recommandations à l'examen du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale.

La Présidente du Comité consultatif indépendant
pour les questions d'audit
(*Signé*) Janet **St. Laurent**

Le Vice-Président du Comité consultatif indépendant
pour les questions d'audit
(*Signé*) Richard Quartei **Quartey**

Membre du Comité consultatif indépendant
pour les questions d'audit
(*Signé*) Dorothy **Bradley**

Membre du Comité consultatif indépendant
pour les questions d'audit
(*Signé*) Anton V. **Kosyanenko**

Annexe I

Liste des missions d'audit de la Division de l'audit interne proposées pour l'exercice 2020/21¹

Bureau régional d'audit pour le Moyen-Orient

1. Audit du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban
2. Audit de la gestion des ressources humaines de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)
3. Audit des activités de proximité de la FINUL
4. Audit de la gestion du parc de véhicules de la FINUL
5. Audit du soutien génie de la FINUL
6. Audit de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, y compris la planification des achats, au sein de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre²
7. Audit du programme de la FINUL consacré aux affaires politiques
8. Audit du Centre d'opérations conjoint de la FINUL
9. Audit des opérations de sûreté et de sécurité de la FINUL

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

1. Audit de l'efficacité des activités en matière de déontologie et de discipline²
2. Audit de l'efficacité des projets à effet rapide²
3. Audit de la gestion des rations
4. Audit du processus de recrutement du personnel recruté sur le plan international
5. Audit de l'appui électoral
6. Audit de la planification des achats²
7. Audit des opérations de protection des civils²

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

1. Audit du volet désarmement, démobilisation et réintégration
2. Audit de l'efficacité des activités en matière de déontologie et de discipline²
3. Audit de l'efficacité des projets de réduction de la violence locale et des projets à effet rapide²
4. Audit des bureaux régionaux
5. Audit de la planification de la continuité des opérations
6. Audit de l'efficacité des activités de formation
7. Audit de la planification des achats²

¹ À titre indicatif et sous réserve de modifications dues à divers facteurs.

² Audit thématique.

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

1. Audit de l'utilisation et de l'entretien des groupes électrogènes
2. Audit du programme consacré à l'appui au système pénitentiaire
3. Audit des projets de génie
4. Audit de la gestion des actifs pendant la réduction des effectifs de la mission
5. Audit du programme relatif aux droits de la personne
6. Audit de la formation des militaires et du personnel de police
7. Audit de la planification des achats²
8. Audit des opérations de protection des civils²

Activités du Siège relatives au maintien de la paix

1. Audit de la mise en œuvre de la nouvelle structure du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix et de l'efficacité de leurs relations de travail, y compris en matière de gestion de l'information
2. Audit de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans certains bureaux
3. Audit de la gestion du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix
4. Audit des fonctions de la Division de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe du Département des opérations de paix
5. Audit de la planification des achats dans les opérations de paix
6. Audit de la gestion de la nomination des hauts responsables au Département des opérations de paix et au Département de l'appui opérationnel
7. Audit de l'efficacité des activités de déontologie et de discipline au Département des opérations de paix²
8. Audit des fonctions du Service des opérations militaires en cours du Département des opérations de paix
9. Audit des fonctions des divisions régionales pour le Moyen-Orient et l'Asie et le Pacifique au Département des opérations de paix

Bureau de l'auditeur résident d'Entebbe (Ouganda)

1. Audit des indicateurs de résultats pour les services fournis par le Centre de services régional d'Entebbe aux missions clientes
2. Audit de la gestion des contributions en contingents et personnel de police et en matériel à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (UNISFA)
3. Audit de la gestion de la classification et la confidentialité des données au Centre de services régional
4. Audit du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière au sein de la FISNUA
5. Audit de l'efficacité des activités en matière de déontologie et de discipline dans la FISNUA²

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

1. Audit de la cession des actifs et du rapatriement du matériel appartenant aux contingents
2. Audit de l'assainissement environnemental lors de la liquidation
3. Audit du dispositif logistique à l'appui de l'exécution du mandat
4. Missions consultatives d'audit brèves et à effet rapide, notamment des examens des formalités de départ, de l'approche suivie pour traiter les dossiers résiduels en matière de déontologie et discipline et de la gestion des fonds d'assistance durant la liquidation

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

1. Audit de l'efficacité des activités en matière de déontologie et de discipline²
2. Audit de l'efficacité des activités de formation
3. Audit de la gestion du parc de véhicules
4. Audit du programme de protection de l'enfance
5. Audit de la gestion de trésorerie
6. Audit des opérations de gestion centralisée des stocks
7. Audit de la gestion des rations
8. Audit de l'efficacité des projets à effet rapide²
9. Audit de la planification des achats²
10. Audit des opérations de protection des civils²

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie

1. Audit du processus de réforme constitutionnelle à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)
2. Audit de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) et à la MANUSOM
3. Audit de la sûreté et de la sécurité au BANUS et à la MANUSOM
4. Audit de la sécurité aérienne au BANUS
5. Audit de la planification des achats au BANUS²
6. Audit de la mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement au BANUS

Informatique

1. Audit de l'informatique décisionnelle et des systèmes d'entrepôt de données
2. Audit des services en nuage au Secrétariat
3. Audit des coûts de l'appui informatique et du recouvrement des coûts au Secrétariat
4. Audit de l'utilisation des systèmes de drone à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Annexe II

Récapitulatif des missions d'audit prévues par la Division de l'inspection et de l'évaluation pour 2020/21¹

<i>2020/21</i>	<i>Niveau de risque</i>	<i>Motif</i>	<i>Domaine thématique</i>
Évaluation de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	Élevé	Reconfiguration et transition, et faible performance	Réduction des effectifs/transition
Évaluation de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	Élevé	Risque élevé et faible performance Dimensions politiques complexes	Réduction des effectifs/transition
Évaluation du cadre de performance dans le maintien de la paix	Moyen	Priorité du Conseil de sécurité	Incidence des réformes
Inspection de la fonction d'évaluation au Département des opérations de paix	Élevé	Renforcement et intégration nécessaires	Incidence des réformes
Évaluation du système d'appréciation de la situation dans les opérations de maintien de la paix	Moyen	Renforcement de la protection des civils et amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix	Incidence des réformes
Examen triennal de l'application des recommandations formulées dans le précédent rapport d'évaluation du BSCI	Examen programmé	Fait partie du suivi régulier de la Division sur l'application des recommandations relatives au maintien de la paix	

¹ À titre indicatif et sous réserve de modifications dues à divers facteurs.